



Veilleur de nuit, aide svp

Par **postgal**, le 25/05/2008 à 20:10

Bonjour a tous!rnJ'ai une question qui me chagraine depuis quelques temps et si quelqu'un sur ce tres bon forum pouvait me repondre,ce serait formidable....rnSur mon contrat de travail il y a (Fonction : VEILLEUR DE NUIT ,correspondant a la qualification >. CDI de 126 Heures par mois)rnDecomposées comme suit:rn. 9 heures travaillées.(moyenne de 33/34 heures semaine).rnhoraires 22 h a 7 h du matin (dimanche 8 h)rnDu Lundi au vendredi: 5,80 heures payées et 3,90 heures de "recuperation" + heures de nuit + dimanche et férié.rnVoila je suis veilleur de nuit dans une MECS (Maison d'enfants a caractere social) je surveille des enfants mineurs jeunes delinquants ect...je ne dois pas dormir et surtout etre vigilant ce qui est tout a fait normal..C'est une tres lourde responsabilité,car je suis tout seul dans l'etablissement la nuit a assumer cette tache.rnJe n'ai aucune qualification meme pas le BAFA ,je prends mon poste a 22h et je le quitte 7h à la relève d'un educateur et le wek-end a 8 h. Sur ma grille de salaire l'indice pour le calcul de base apres plus de 3 ans est de 384.00 mais comme je suis a temps partiel il n'est que de 319.01. rnEst-il possible qu'un coefficient soit proratisé ?rnEst il legal de mettre un employé SEUL sans qualification a ce poste de responsabilite ? rnYa t il negligence de la part de mon employeur pour ne pas payer une personne qualifiée? rnLa fonction de veilleur de nuit a t elle a sa charge la surveillance des personnes ? et en ce qui concerne les heures travaillées (9 heures sans interruption) : je ne suis payé que sur 5h80, j'aimerais que l'on me paye la totalité de mes heures car je les ai travaillées.rnMerci a vous sur ce forum et a ceux qui pourrais me conseiller et me donner des reponses a mes questions.

Par **frog**, le 25/05/2008 à 20:59

[citation]Est il legal de mettre un employé SEUL sans qualification a ce poste de responsabilite ?[/citation]rnSalut,rnMa mère fait le même boulot que toi, également sans qualif d'éducateur.

En ce qui la concerne, elle bosse dans une structure de type IMP/IME. Elle a bossé seule pendant des années, dans la mesure où elle seule devait faire nuit blanche. Mais un "vrai" éducateur d'astreinte était malgré tout présent dans l'internat, mais pouvait dormir, lui.

Donc je suppose que cette pratique au moins est légale.

La fonction de veilleur de nuit a-t-elle à sa charge la surveillance des personnes ?

Il faudrait se référer à ton contrat de travail pour en avoir la certitude, mais j'aurais tendance à répondre par l'affirmative, presumant que ta mission englobe la sécurité des biens et des personnes.

Et en ce qui concerne les heures travaillées (9 heures sans interruption) : je ne suis payé que sur 5h80, j'aimerais que l'on me paye la totalité de mes heures car je les ai travaillées.

Je viens de relater ton cas à madame ma mère et elle est restée bouche bée. De ce qu'elle me dit, il était possible jusqu'à peu de ne payer qu'une partie de heures si (et seulement si) la personne d'astreinte pouvait dormir pendant son temps de présence. Mais désormais cette pratique aussi serait devenue obsolète.

L'idéal serait de savoir de quelle convention collective tu dépends et d'y jeter un oeil.

Par **postgal**, le **25/05/2008** à **22:56**

Merci pour votre réponse.

Je tiens à signaler qu'il n'y a aucun éducateur présent sur le site, depuis 3 ans et demi je suis seul à assurer le service de nuit, la seule personne d'astreinte est le chef de service, qui fait dodo chez lui à 30 km et qui je doit appeler en cas de pépin. En fait j'ai un téléphone et je dois me débrouiller tout seul..

Par **domi**, le **03/06/2008** à **21:39**

J'ai eu le même souci au niveau du tarif et malheureusement c'est légal ! L'employeur te paye non pas en heures de travail effectif mais on appelle ça heure de présence responsable. L'heure de travail responsable est payée à 2/3 d'heure normaledégueulasse mais légal ! Mais cette pratique a toujours cours puisque je viens de quitter mon poste il y a 15 jours à cause de ça !